



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

DECISION N° 8 : ATTRIBUTION DU LOT 3 DU LOTISSEMENT XERRENDIA (Nomenclature : 7.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot N°3 du lotissement communal Xerrendia est disponible. Il rappelle également les conditions de vente des lots de ce lotissement.

Les habitants d'Ossès ont été informés de la disponibilité de ce lot par le biais du bulletin municipal et des courriers de candidature ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à étudier les différentes demandes reçues.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la vente du lot suivant :

- Lot 3 attribué à M. LAFUENTE Andoni - au prix de 45 183.38 euros HT,

- **PRECISE** que l'établissement des plans de vente, les droits de mutation et les frais notariés sont à la charge des acquéreurs,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la vente des lots, notamment de signer les actes notariés de vente des lots.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 19/04/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024